Inscription en apprentissage possible depuis parcoursup

BELMONT SANTÉ

BAC +2

BTS OPTICIEN-LUNETIER

DIPLÔME DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE - NIVEAU 5 - RNCP 38360
DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT : 31-12-2028

L'opticien-lunetier est un professionnel de la santé, qualifié, indépendant dont l'activité est réglementée par les articles L.4362-1 et suivants du code de la santé publique et la jurisprudence concernée, qui précisent notamment de faire enregistrer sans frais leurs diplômes auprès de l'agence régionale de santé.

Le titulaire du BTS Opticien-lunetier aura plusieurs responsabilités dans son métier. Il sera en capacité de :

- Informer les clients et leur proposer des services adaptés.
- Gérer les fichiers clients et prospects, ainsi que les stocks.
- Préparer des devis, facturer, et effectuer des encaissements.
- Appliquer les règles du code de la santé publique.
- Réaliser des examens préalables de la vision.
- Mesurer la vision de loin, de près et la vision binoculaire.
- Évaluer la perception visuelle sous différents aspects (spatiale, spectrale, contrastes).
- Analyser les besoins spécifiques comme la basse vision et l'ergonomie visuelle.
- Déterminer et proposer l'équipement optique adapté.
- Faire essayer et ajuster les équipements pour une utilisation optimale.

Dans le cadre de son parcours professionnel, il pourra exercer les emplois suivants :

- Opticien responsable travaillant seul ou avec des employés, qui doit être compétent dans l'ensemble des techniques utilisées dans son métier ;
- Opticien responsable d'un rayon optique d'une entreprise ;
- Opticien participant à la recherche ou dans des services commerciaux des industries de l'optique ;
- Opticien travaillant dans un service d'ergonomie dans l'industrie ou service public ;
- Opticien formateur (enseignant, maître de stage).

OBJECTIFS

Le titulaire du BTS Opticien Lunetier sera capable d'assurer les fonctions suivantes :

- Commercialiser les produits
- Gérer la structure et les stocks
- Analyser la vision
- Préparer et maintenir l'équipement

PRÉREQUIS

- Bac Général avec 2 spécialités conseillées telles que : Mathématiques, Physique/ Chimie, Sciences de l'ingénieur ou SES
- Bac STL
- Bac Pro Optique
- Aucun diplôme n'est exigé par la réglementation pour présenter le BTS par la voie de la formation continue (Contrat Professionnalisation + Pro-A

QUALITÉS REQUISES

- Être intéressé par les métiers de l'optique
- Bonnes aptitudes relationnelles, commerciales et au travail en équipe
- Sens du contact et de la relation

PUBLIC VISÉ

Tout public

MODALITÉS D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

- Admission sur dossier et entretien individuel
- Parcoursup pour la filière en alternance
- La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Formateurs ayant une expérience pédagogique et professionnelle significative
- Jeux de rôles, études de cas, cas pratiques progressifs, logiciels adaptés à la filière de formation
- Salles équipées d'ordinateurs avec vidéoprojecteur
- Règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie
- Conférences avec des professionnels

VALIDATION

Diplôme Brevet de Technicien Supérieur (BTS) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Intermédiaire : Devoirs sur table, 2 examens blancs par an, soutenances

Finale : Examen terminal du Ministère de l'Éducation Nationale

MODALITÉS DE FORMATION

Le jour de l'entretien, le calendrier sera remis, ainsi que l'information sur l'admission du candidat à la formation.

EN ALTERNANCE

En 2 ans - 2 jours de cours / semaine

- **Contrat d'apprentissage :** 1 350 h

- **Contrat de professionnalisation ou Pro-A** : 1 100 h

Gratuité des études, prise en charge par l'OPCO de l'entreprise

EN INITIAL

En 2 ans : 1 600 heures

- 6 semaines de stages consécutives en fin de première année
- Présentiel du lundi au vendredi.

Tarifs en téléchargement sur le site

Programme de la formation
BTS OPTICIEN-LUNETIER

BLOC 1 - OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE ET PHYSIQUE

- Raisonner et analyser correctement un problème en rapport avec des activités professionnelles
- S'informer et s'exprimer par écrit sur un sujet scientifique

BLOC 2 - ETUDE TECHNIQUE DES SYSTÈMES OPTIQUES

- Appliquer les lois de l'optique théorique aux systèmes techniques utilisés et commercialisés dans le cadre de l'activité professionnelle
- Connaître les composants et les matériaux utilisés dans les équipements d'optique oculaire
- Connaître les principes généraux de fonctionnement (optique et mécanique) des systèmes techniques utilisés et commercialisés dans le cadre de l'activité professionnelle
- Mobiliser ces connaissances afin d'analyser, valider, critiquer tout ou partie d'une solution technologique optique et mécanique retenue dans la conception d'un système technique

BLOC 3 - ANALYSE DE LA VISION

- Anomalies du fonctionnement de l'œil
- Anomalies du fonctionnement du système visuel
- Tests utilisés habituellement en optométrie
- Compensations possibles des problèmes visuels d'un client
- Synthèse d'un ensemble de données d'examen de vue permettant une prescription
- Notions sommaires sur les pathologies de l'œil

BLOC 4 - EXAMEN DE VUE ET PRISES DE MESURES ET ADAPTATION

- Utiliser des méthodes et de moyens nécessaires à la réalisation d'un examen de vue et mobiliser ses connaissances pour établir le bilan optométrique préalable à la définition de la formule de l'équipement
- Utiliser des méthodes et de moyens nécessaires au relevé des caractéristiques morphologiques du client et mobiliser ses connaissances pour proposer et adapter une monture répondant aux désirs du client, à sa morphologie et aux contraintes techniques de réalisation

BLOC 5 - CONTRÔLE D'ÉQUIPEMENT ET RÉALISATION TECHNIQUE

- Utiliser des méthodes et moyens nécessaires au contrôle et à l'évaluation d'un équipement et mobilisation de connaissances pour analyser, évaluer et proposer les solutions adaptées à la réalisation présentée
- Utiliser les méthodes et moyens nécessaires à la réalisation d'une opération technique significative de l'activité professionnelle d'un opticien lunetier

BLOC 6 - ACTIVITÉ EN MILIEU PROFESSIONNEL

- Dégager, ordonner et mettre en valeur les points essentiels des activités conduites pendant l'exercice professionnel
- Maîtriser les techniques de communication orale devant un auditoire
- Utiliser le vocabulaire technique adapté
- Utiliser la langue française avec clarté et rigueur

MODALITÉS D'EXAMEN

	Unités	Coef.	Forme	Durée
E1 : Culture générale et expression	U1	2	Écrit	3 h
E2 : Langue vivante étrangère	U2	2	Écrit et oral	2 h + 20 mn
E3 : Économie et gestion de l'entreprise	U3	5	Écrit	3 h
E4 : Systèmes optiques	U4	8		
Sous-épreuve E41 : Mathématiques	U41	2	Écrit	2 h
Sous-épreuve E42 : Optique géométrique et physique	U42	3	Écrit	2 h
Sous-épreuve E43 : Etude technique des systèmes optiques	U43	3	Écrit	2 h
E5 : Analyse de la vision	U5	6	Écrit	3 h
E6 : Épreuve professionnelle de synthèse	U6	10		
Sous-épreuve E61 : Examen de vue et prises de mesures et adaptation	U61	4	Oral	1 h 30
Sous-épreuve E62 : Contrôle d'équipement et réalisation technique	U62	4	Oral	1 h
Sous-épreuve E63 : Activité en milieu professionnel	U63	2	Oral	30 mn

Campus AVIGNON 95C allée Camille Claudel 84140 Avignon - Tél. : 04 90 82 15 00 - Sandrine MURZILLI : s.murzilli@groupebelmont.fr
Campus AIX100 rue Pierre Duhem 13290 Aix - Tél : 04 42 24 49 49 - Sabine VALLAT : s.vallat@groupebelmont.fr
Campus MOUGINS - 144 allée des Ormes 06250 Mougins - Tél : 04 93 17 29 30 - Stéphanie FRERET : s.freret@groupebelmont.fr
Référente Handicap : Isabelle BROCOURT : i.brocourt@groupebelmont.fr
Référente mobilité internationale : Mireille Belmontet : m.belmontet@groupebelmont.fr

Dec2025